



ALERTE

34 fédérations et associations nationales
de lutte contre la pauvreté et l'exclusion
Des collectifs inter-associatifs locaux

SYNTHESES

POUR

**UN CONTRAT SOCIAL
DE TRANSITION**

**LES ASSOCIATIONS DE SOLIDARITE
SE MOBILISENT POUR**

UNE TRANSITION ECOLOGIQUE JUSTE

Le Collectif ALERTE se saisit de la Planification Écologique pour étudier au travers 4 thématiques, les différents impacts que celles-ci auront sur les populations les plus précaires. Afin de pouvoir y apporter des solutions, les associations de solidarité mettent en avant des propositions et des initiatives de terrain qui pourraient être généralisées.

POUR
UN CONTRAT SOCIAL
DE TRANSITION

ALERTE



SOMMAIRE

MOBILITE.....	6
ALIMENTATION	10
LOGEMENT.....	14
EMPLOI	18

PROPOSITIONS RETENUES QUI DEVRAIENT ÊTRE MISES EN PLACE TRÈS RAPIDEMENT

- 1.** Inclure des personnes concernées dans les instances de dialogue environnemental, notamment le Conseil national de la transition écologique (CNTE).
- 2.** Évaluer a priori l'impact de toute réforme sur les 10 % de revenus les plus bas, afin de ne pas accentuer les inégalités par la transition écologique indispensable.
- 3.** Systématiser la gratuité des transports en commun pour les plus précaires bénéficiant des minimas sociaux et élargir les tarifs sociaux et les versements employeurs sur l'autopartage, le covoiturage, les locations de vélo, etc.
- 4.** Développer une loi cadre pour le droit à l'alimentation, en ligne avec la recommandation formulée par le Comité des Nations des droits économiques, sociaux et culturels en Octobre 2023, et des politiques territoriales d'accès digne de toutes et tous à une alimentation suffisante, saine et durable.
- 5.** Tripler le chèque énergie et instaurer une tarification progressive de l'énergie pour mieux cibler les aides sur les personnes en précarité énergétique.
- 6.** Éradiquer en 10 ans les passoires énergétiques des ménages les plus modestes, avec un accompagnement gratuit et un reste à charge zéro pour les propriétaires occupants les plus modestes.
- 7.** Mettre en place des planifications territoriales de la transition écologique sur l'emploi, regroupant tous les acteurs concernés par les créations, suppressions et reconversions des emplois, à l'échelle de bassin d'emplois.
- 8.** Soutenir la création de 200 000 emplois verts, notamment par les territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD). De plus, il faut revenir à un soutien à TZCLD, et aux retours à des financements précédents des Entreprises à but d'emploi (EBE).
- 9.** Renforcer l'attractivité du social et former les travailleurs sociaux à l'accompagnements des ménages modestes sur les différents leviers de la transition écologique.
- 10.** Établir la fiscalité environnementale progressive et répartir les fruits de manière juste et solidaire.



MOBILITE

Le droit à la mobilité pour tous doit être un droit à une mobilité durable

La dépendance à la voiture est vectrice de fractures sociales comme le montre les difficultés de mise en œuvre des « zones à faible émission » (ZFE). En effet, 13 millions de Français sont en situation de « précarité mobilité » à cause du coût du carburant ou faute de solutions de mobilité. Pourtant, l'absence de mobilité a des impacts majeurs sur la précarité, l'isolement, le sentiment de relégation, le temps consacré aux déplacements au détriment de la vie familiale.

ZFE : éviter des « zones à forte exclusion »

Si nous reconnaissons les bienfaits des zones à faible émission (ZFE) en termes de santé publique et de transition écologique, nous sommes vigilants à ce qu'elles soient aussi un outil de justice sociale. Les ZFE peuvent être une bonne nouvelle si elles sont bien menées, c'est-à-dire construites avec les personnes précaires et qu'elles proposent des alternatives viables à la voiture individuelle thermique.

Le non-recours aux tarifications sociales des transports en commun

Les plus précaires sont dépendants des conditions de l'offre au quotidien de transports collectifs. 60 % des ménages modestes sont motorisés contre 89 % des ménages aisés.

Pour autant, 37 % des populations éligibles n'ont pas recours aux tarifs sociaux selon l'observatoire de non-recours aux droits (Odenore). Les personnes en situation de précarité privilégient souvent le ticket à l'unité, plus coûteux, pour mieux maîtriser leur trésorerie ou à cause de complexités administratives. La gratuité des transports en commun testée dans plusieurs villes réduit le non-recours.



NOS

7

PROPOSITIONS RETENUES QUI DEVRAIENT ETRE MISES EN PLACE TRES RAPIDEMENT DANS LE SECTEUR DE LA MOBILITE

1. Mettre en place des aides urgentes en réponse aux ZFE

Les ZFE ne doivent pas conduire les plus précaires à plus de relégation sociale.

Trois conditions d'acceptation des restrictions de circulation dans les ZFE :

- ▶ Une offre alternative et accessible de mobilité notamment des transports collectifs
- ▶ Des aides qui permettent un report équitable vers des modes choisis décarbonés.
- ▶ L'existence de véhicules alternatifs abordables.

Pour cela, nous demandons d'**étendre à plus de personnes mais aussi d'augmenter le niveau des aides pour les voitures rétrofits et électriques** et ne pas les soumettre à une avance de trésorerie.

2. Permettre la gratuité du transport en commun pour les personnes éligibles aux minima sociaux.

3. Simplifier le recours aux tarifs solidaires

4. Développer la tarification solidaire de l'autopartage et du covoiturage

5. Développer le transport à la demande des personnes isolées et notamment les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

6. Réorienter les investissements routiers vers le développement des infrastructures de transports en commun.

7. Développer l'apprentissage du vélo pour tous, adapter et développer l'ergonomie des pistes cyclables.



NON-RECOURS

BUS GRATUIT

2 personnes sur 5

Éligibles aux tarifs sociaux

Achètent des tickets à l'unité



Gratuité pour les ménages modestes

EXCLUSION

40 % des ménages modestes
n'ont pas de voiture



Tarif solidaire

autopartage et covoiturage





ALIMENTATION

Pour un accès digne à l'alimentation saine

Un Français sur 3 se prive d'un repas par jour en 2023 selon le baromètre du Secours populaire. Le phénomène de la précarité alimentaire est massif mais encore mal connu et documenté. La mise en œuvre effective du droit à l'alimentation est au carrefour de plusieurs révisions d'ampleur : les politiques agricoles, le modèle d'industrie agro-alimentaire, la restauration, les politiques de santé publique, etc.

L'aide alimentaire, une réponse essentielle mais limitée à la précarité alimentaire

L'aide alimentaire permet à entre 2 et 4 millions de personnes de bénéficier d'un soutien essentiel, mais elle ne peut couvrir l'ensemble des besoins. Et pour les personnes concernées le recours à l'aide alimentaire reste encore largement synonyme de honte et de stigmatisation.

Parmi les options alternatives ou complémentaires à l'aide alimentaire, il semblerait intéressant de développer des approches basées sur des transferts monétaires à l'image de celle utilisée dans le cadre du projet Passerelle déployée par Action contre la faim et la Fondation de l'Armée du Salut. C'est le modèle utilisé depuis longtemps dans de nombreux pays européens ou encore aux États-Unis.

Un manque de contrôle sur le gaspillage alimentaire

Grâce à la volonté des pouvoirs publics de réduire les gaspillages, on constate un changement des pratiques. Elles ont aussi pour conséquence une diminution des ramasses. De plus, les produits fournis sont de moins bonne qualité car les magasins fournisseurs de ramasses, les conservent le plus longtemps possible

Le crédit d'impôt sur les dons effectués par les entreprises conduit à aider tout ce qui est remis aux associations, sans aucune distinction entre ce qui est utilisable et ce qui ne peut être donné ou vendu à bas prix dans les épiceries sociales. Une partie de ce qui est donné est donc jetée, et pourtant a pu faire l'objet d'un crédit d'impôt.

En outre, les dispositifs anti-gaspillage qui permettent des dons alimentaires mais génèrent une dépendance problématique de l'aide alimentaire à des produits en quantités aléatoires et en qualité très variable.



La nécessité de renforcer les enjeux sociaux au sein des programmes alimentaires territoriaux (PAT)

Aujourd'hui, on compte seulement 10 % des PAT qui sont reconnus comme étant opérationnels. Beaucoup prévoient un axe social, mais ce n'est pas généralisé.

La restauration collective est un levier pour relocaliser les systèmes alimentaires, favoriser les circuits-courts et lutter contre la précarité alimentaire. Son rôle en matière de prévention de précarité alimentaire a bien été démontré pendant la période Covid. 57 % des personnes demandant une aide alimentaire en 2020 le faisaient pour la première fois à cause d'une perte de revenus ou d'une augmentation des charges liée notamment à la fermeture des cantines.

Malheureusement, les types d'aides pour l'accès à la cantine scolaire sont hétérogènes et les possibilités diffèrent d'un territoire à un autre tandis que les disparités de fréquentation se maintiennent selon les niveaux sociaux. Au collège, les élèves issus de familles défavorisées sont deux fois plus nombreux à ne pas manger à la cantine que les élèves issus de familles favorisées. Nous demandons donc une généralisation de la tarification sociale à tous les élèves.

5

PROPOSITIONS RETENUES QUI DEVRAIENT ETRE MISES EN PLACE TRES RAPIDEMENT DANS LE SECTEUR DE L'ALIMENTATION

1. Relever les minimas sociaux

Si le relèvement des minimas sociaux n'est pas mis en place, il est impératif de mettre en place des dispositifs incluant une aide à l'accessibilité financière pour tous et toutes à une alimentation saine et durable (aides financières ciblées sous différentes formes – chèques, transferts, tarifs sociaux etc... ou approches non ciblées type caisse alimentaire commune).

2. Mettre en place la tarification sociale de l'eau avec les premiers m3 gratuits

3. Déployer un contrôle effectif et opérationnel du gaspillage alimentaire par la grande distribution

4. Enrichir l'aspect social des programmes alimentaires territoriaux (PAT)

5. Déployer et enrichir les clefs d'éducation à l'alimentation non stigmatisante et inclusive, gage d'une meilleure santé nutritive.

POUR
UN CONTRAT SOCIAL
DE TRANSITION

ALERTE



1 personne sur 3

se prive d'un repas

**10 millions de tonnes de
gaspillage alimentaire**



LOGEMENT

Eradiquer la précarité énergétique : Conditions de réussite pour une transition écologique juste

La transition écologique va avoir un fort impact social si elle n'est pas accompagnée. Aussi, il est impératif aujourd'hui de transformer profondément nos modes d'aménagement du territoire, de production et de consommation. La planification écologique qui va se mettre en place doit être l'occasion de veiller à ce que ces changements soient justes et solidaires.

Le Collectif ALERTE se saisit de la planification écologique pour étudier au travers de 6 thématiques les impacts sur les personnes en situation de précarité. Afin de pouvoir apporter des solutions, les associations de précarité mettent en avant des propositions et des initiatives de terrain qui pourraient être généralisées.

Ce rapport intitulé « Pour un contrat social de transition » est diffusé sous forme d'un feuillet. Ce chapitre consacré au logement est le premier numéro à paraître jusqu'en décembre.

1. Les personnes précaires sont les premières victimes des passoires énergétiques

L'interdiction de louer des passoires thermiques ne sera réellement une bonne nouvelle qu'à plusieurs conditions :

- Une augmentation du chèque énergie à destination des plus pauvres vivant en passoires énergétiques d'ici à l'interdiction des passoires thermiques en 2025.
- Une véritable accélération de la rénovation des logements, tant dans le parc social que privé, et tant à destination des particuliers que du secteur de l'hébergement et du logement accompagné.

À défaut, il y a un réel risque que cette loi n'entraîne une diminution du nombre de logements accessibles aux personnes précaires dans un contexte où la tension sur le parc de logements est déjà extrêmement forte.

Plusieurs freins empêchent de massifier la rénovation énergétique des logements locatifs du parc privé :

- Le manque d'information des propriétaires
- Un reste à charge trop important malgré les aides d'État existantes
- Une absence de volonté de procéder aux travaux de certains propriétaires

Les mesures suivantes seraient nécessaires :

- Mieux faire connaître le dispositif Mon Accompagnateur Rénov
- Garantir l'impartialité de Mon Accompagnateur Rénov
- Réduire le reste à charge des propriétaires modestes



2. Pour une conciliation entre objectifs de Zéro Artificialisation Nette et objectif de logements des plus précaires

L'objectif de Zéro Artificialisation Nette pourrait constituer un progrès en termes de préservation des puits de carbone naturels, de l'environnement et de la biodiversité s'il est couplé d'une réelle accélération de la rénovation énergétique des logements ainsi qu'une accélération du financement et de l'accompagnement de la réhabilitation des friches. Sans ces conditions, cet objectif se fera au détriment de l'accès au logement des personnes les plus précaires.

3. L'avis des personnes concernées

Deux personnes en situation de précarité ont partagé leur expérience. Bastien est en train de rénover une maison, il a eu des difficultés à payer avant de percevoir les aides publiques. Sonia est locataire, elle regrette que « Ma Prime Renov » ne puisse être perçue que par le propriétaire qui n'est pas le plus intéressé à la réalisation des travaux.

Qu'est-ce qu'un précaire énergétique ?

La précarité énergétique est inscrite dans la loi du 10 juillet 2010, dite loi Grenelle II¹, qui encadre sa définition : « *Est en situation de précarité énergétique [...] une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat* ». Le législateur a identifié deux causes : et le niveau de ressources et la qualité de l'habitat. Le prix des énergies n'est pas considéré comme un facteur explicatif alors que c'est le poids des dépenses d'énergie dans le budget des ménages pauvres et modestes qui est en cause.

CHIFFRES CLES :

- **3,4 millions de ménages** en situation de précarité énergétique en 2021 (Ministère de la Transition énergétique).
- **22 % des ménages** ont souffert du froid chez eux au cours de l'hiver 2021-2022 (Médiateur de l'énergie).
- **45 % du coût d'une rénovation globale** reste à la charge des ménages très modestes après subvention (I4CE).

¹ Article 11 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement.

PROPOSITIONS RETENUES QUI DEVRAIENT ETRE MISES EN PLACE TRES RAPIDEMENT DANS LE SECTEUR DE L'HEBERGEMENT LOGEMENT

- 1. Tripler le chèque énergie**
Mettre en place une aide énergie pérenne pour les associations de l'hébergement et du logement d'insertion (ce sont elles qui s'acquittent des factures d'énergie)
- 2. S'assurer de la mise en place de la tarification progressive de l'énergie**
- 3. Aider autant la rénovation que la construction dans le logement social**
- 4. Appuyer pour un reste à charge proche de zéro et un pré financement pour les propriétaires occupants modestes.**
- 5. Soutenir la rénovation énergétique des structures collectives (CHU, résidences sociales, foyers jeunes travailleurs etc.)**
- 6. Améliorer le dispositif Ma Prime Rénov' Copropriété pour développer la rénovation énergétique dans l'habitat collectif, tout en favorisant les propriétaires les plus précaires. Pour cela, il est nécessaire de renforcer les primes existantes pour les propriétaires modestes et très modestes, sur la quote-part de leur logement.**
- 7. Mettre en place à l'échelle des collectivités territoriales des guichets de lutte contre la précarité énergétique à l'image du dispositif SLIME. Ils permettent de repérer localement les personnes en précarité énergétique, d'analyser attentivement leurs problématiques et de leur proposer des orientations pertinentes et adaptées à leur situation.**



EMPLOI

Au sein de ce chapitre, le Collectif aborde la notion de transition juste dans le contexte de la transformation de l'emploi liée à la transition écologique. La transition juste vise à rendre l'économie plus verte de manière équitable et inclusive, en créant des opportunités de travail décentes et en évitant l'exclusion de certaines populations. Cela implique un dialogue social efficace, le respect des droits du travail, et une réflexion sur la production, la consommation, les besoins non satisfaits, et la répartition équitable du travail.

La transition écologique va avoir un impact sur le marché du travail, avec des disparités importantes entre les secteurs. L'agriculture et l'alimentation pourraient voir une hausse nette d'emplois, tandis que l'industrie automobile serait fortement impactée négativement. Les associations réunies au sein du Collectif soulignent la nécessité qui va s'imposer en termes d'adaptation des territoires aux logements (afin d'accueillir les nouveaux travailleurs).

Nous présentons trois exigences pour préparer les territoires aux mutations de la transition écologique :

- Le besoin de politiques publiques territorialisées
- Le besoin d'une politique du logement
- Le besoin des politiques structurelles, notamment dans le domaine de la santé.

Il sera également nécessaire d'accompagner les opportunités d'emplois verts, notamment par le biais de la formation et de la relocalisation. Il est de la responsabilité collective de faciliter la reconversion professionnelle pour atténuer les inégalités.

Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) sont des acteurs pionniers dans la transition écologique et sociale. Il est primordial de les soutenir dans le verdissement de leurs pratiques à travers la formation, le financement, et l'appui technique.

Les défis et les opportunités liés à la transition écologique sur le marché du travail, doivent être abordés sous une approche équitable et inclusive afin que la société française puisse assurer une transition juste.

NOS

4

PROPOSITIONS RETENUES QUI DEVRAIENT ETRE MISES EN PLACE TRES RAPIDEMENT DANS LE SECTEUR DE L'EMPLOI

- 1.** Création de l'emploi aidé pour la valorisation de l'économie solidaire. Cela passe notamment par le soutien pérenne et accru aux structures de l'ESS intervenant dans l'économie circulaire (nombre de poste et montant des aides, nombre de contrats aidés, aides au développement).
- 2.** Soutenir la création de 200 000 emplois verts, notamment par les territoires zéro chômeur de longue durée et revenir à un soutien à TZCLD ainsi qu'aux retours à des financements précédents des Entreprises à but d'emploi (EBE).
- 3.** Mettre en place une cartographie et des planifications territoriales de la transition écologique sur l'emploi, regroupant tous les acteurs concernés par les créations, suppressions et reconversions des emplois, à l'échelle de bassin d'emplois.
- 4.** Développer la Formation en facilitant l'accès au compte professionnel de formation (CPF) à ceux qui sont le plus éloignés.

COLLECTIF ALERTE

34 fédérations et associations nationales engagées dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Créé en 1994 sous l'impulsion de l'Uniopss, le collectif ALERTE est un lieu de réflexion et d'échanges inter-associatifs sur la pauvreté et l'exclusion et sur les meilleurs moyens de les combattre. Il réunit aujourd'hui 34 fédérations et associations nationales de solidarité, engagées dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Ancré dans les territoires, ALERTE regroupe également des collectifs inter-associatifs locaux présents dans 8 régions.

ALERTE a pour objectif l'éradication de la pauvreté – prioritairement de la grande pauvreté – et de l'exclusion qui doit être une réelle priorité nationale, globale et durable. Il a pour vocation de porter auprès des pouvoirs publics et de l'opinion la parole des personnes en situation de précarité et d'exclusion, et d'influer sur les politiques de solidarité à mettre en œuvre, mais aussi d'intégrer la participation systématique des personnes concernées dans l'élaboration des politiques publiques.

Il s'appuie sur un objectif de reconnaissance des droits fondamentaux, dans le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains, en promouvant l'accès de tous aux droits.

C'est pourquoi le collectif ALERTE, fort de l'expertise de l'ensemble de ses membres et de ses antennes territoriales, se doit de contribuer aux enjeux de cette planification écologique. **Il est impératif de penser la planification écologique comme un levier de l'inclusion sociale et de respect du droit à un environnement sain. Les associations de solidarité que nous sommes vous proposent leurs réflexions POUR que la planification écologique soit SOLIDAIRE mais aussi GLOBALE et AMBITIEUSE.**



COLLECTIF ALERTE

15 rue Albert – CS 21306 – 75214 Paris cedex 13

Tél. 01 53 36 35 09 - contact_alerte@uniopss.asso.fr

www.alerte-exclusions.fr

Twitter